

# UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 11 9 JUIL 2024

DECRET N° 24 - 095 /PR

Portant nomination du Directeur  
Général du Centre Hospitalier National  
El-Maarouf.

## LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisé par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la loi N°06-001/AU du 02 janvier 2006 portant Réglementation Générale des Sociétés à Capitaux Publics et des Etablissements Publics ;
- VU le décret N°07-151/PR du 03 septembre 2007, fixant les modalités de gestion et d'administration des sociétés à capitaux publics et établissement publics à caractère industriel et commercial, modifié par le décret N°11-155/PR du 28 juillet 2011 ;
- VU la loi N°20-003/AU du 23 juin 2020 portant Code de la Santé Publique, promulguée par le décret N°20-092/PR du 02 juillet 2020 ;
- VU le décret N°11-197/PR, du 15 septembre 2011, portant statut, organisation et fonctionnement du Centre Hospitalier National « El-Maarouf » ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°24-077/PR du 1<sup>er</sup> juillet 2024, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

## DECRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Monsieur ASSOUMANY ABOUDOU est nommé Directeur Général du Centre Hospitalier National El-Maarouf, en remplacement de Monsieur NICOLAS MMADI.

**ARTICLE 2 :** Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assoumani